Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC105-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DC/105 – Feuillet 1

Date de convocation : 18 septembre 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 46

Programme local de l'habitat 2023-2028
Bilan triennal des actions menées entre 2023 et 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle des Astéries à BELZ.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Maurice MAJOU à Elodie GUYOMARD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL à François POMMOIS, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Alexandre LANOË, Ronan LE DELEZIR, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE ROUX, Yves NORMAND, Fabrice ROBELET, Katia SCULO.

MM. Alexandre LANOË, Ronan LE DELEZIR, Yves NORMAND, Fabrice ROBELET et Mme Katia SCULO étant sortis.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 29 septembre 2023, a adopté à l'unanimité le Programme local de l'habitat (PLH) d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour la période 2023-2028.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC105-DE

Ce PLH repose sur 5 grandes orientations en réponse aux enjeux du logement sur le territoire :

- Aider les ménages à se loger sur le territoire et favoriser la mixité sociale,
- Accompagner l'accès au logement et à l'hébergement des populations aux besoins spécifiques,
- Définir la stratégie foncière et agir sur les formes urbaines dans la perspective du « zéro artificialisation nette »,
- Améliorer la performance énergétique et la qualité des logements pour répondre aux enjeux environnementaux,
- Animer et faire connaître la politique habitat communautaire.

Ces orientations sont réparties en 24 fiches actions et un budget de 35,3 millions d'euros a été alloué à ce programme de 6 ans, dont 20 millions d'euros pour l'action foncière.

Le bilan triennal 2023-2025, annexé à la présente délibération, montre une mise en œuvre bien engagée de ce PLH. En effet, l'avancement à la mi-parcours est de :

- 6 actions terminées,
- 15 actions avancées,
- 3 actions initiées.

Ainsi, les 24 actions sont, à minima, initiées.

Etat des lieux des actions menées :

Au cours de ces trois premières années de mise en œuvre, les principales actions suivantes ont été engagées :

- ✓ La politique foncière a été élaborée et validée. Elle est opérationnelle et s'appuie sur un ensemble d'outils permettant un accompagnement global des projets d'habitat : veille et observation des opportunités foncières, réalisation d'études, acquisitions foncières, appui aux communes dans le cadre des appels à projets, ainsi que la mise en œuvre de baux à construction.
- ✓ En matière d'attribution des logements sociaux, la politique intercommunale a également été adoptée. La Conférence intercommunale du logement (CIL), posant le diagnostic et les enjeux, a été installée et s'est réunie à trois reprises. La Convention intercommunale d'attribution (CIA), déclinant les actions opérationnelles de la CIL a également été approuvée, tout comme le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGDID).
- ✓ L'accompagnement des communes sur les enjeux du mal-logement et de l'habitat indigne a été engagé. Ainsi, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) a été lancée sur la ville-centre, Auray. Par ailleurs, un guide sur le mal-logement a été rédigé et diffusé auprès des communes.
- ✓ La Maison du Logement, qui assure notamment le service public d'information et de conseil sur l'amélioration de l'habitat (Espace Conseil France Rénov'), a été agréée « Mon Accompagnateur Rénov' ».
- ✓ L'Organisme de Foncier Solidaire (OFS AQTA) a été créé afin de développer l'offre de logements en accession sociale à la propriété sous forme de bail réel solidaire.

Par ailleurs, les actions engagées lors du précédent PLH (2016-2022) sont terminées. Certaines ont cependant été adaptées et poursuivies. Il s'agit notamment de l'accompagnement au développement et au financement de la production de logements sociaux, en accession comme en locatif, ou encore l'accompagnement des ménages via la Maison du Logement pour la rénovation énergétique des logements ou le maintien à domicile (les dispositifs ont été actualisés à l'occasion du PLH 2023-2028).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC105-DE

Enfin, certaines actions sont à un stade moins avancé dans leur mise en œuvre. La seconde période triennale sera l'occasion de les développer afin d'atteindre au mieux les objectifs du programme.

Perspectives pour 2026-2028 :
Les actions à consolider sont notamment :

- ✓ L'accompagnement des publics en difficulté ;
- ✓ L'accompagnement des communes et CCAS pour la réhabilitation de leur parc communal ;
- ✓ La communication auprès des habitants.

Le travail partenarial, bien engagé, est à poursuivre ainsi que l'animation de la politique foncière et habitat.

Bilan financier :
Sur la période 2023-2025, le budget lié à la politique foncière et habitat d'Auray Quiberon Terre Atlantique est d'environ :

- 4 350 000 € d'investissement habitat-logement *(subventions pour la construction ou la réhabilitation des logements sociaux et en accession à la propriété, aides aux ménages, OPAH-RU…),*
- 4 000 000 € d'investissement foncier *(acquisitions, frais annexes…),*
- 1 546 000 € de fonctionnement *(études, diagnostics énergétiques et maintien domicile, subventions aux partenaires…),*

hors masse salariale (notamment les 8 agents du service Foncier-Habitat et les 9 agents de la Maison du Logement).
Le détail des grandes enveloppes financières est présenté dans le bilan triennal du PLH annexé à la présente délibération.

Ce bilan triennal sera présenté, comme les bilans annuels, lors d'une réunion à l'automne 2026 réunissant toutes les communes du territoire et l'ensemble des partenaires.

Enfin, il sera soumis à l'avis du Préfet ainsi qu'au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 3 décembre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n°2023DC/109 du Conseil communautaire du 29 septembre 2023 adoptant le Programme local de l'habitat 2023-2028 d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu le bilan triennal du PLH 2023-2028 annexé à la présente délibération ;

Vu l'information en Bureau communautaire du 11 septembre 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Hervé CAGNARD, Vice-président en charge de la planification, de l'urbanisme et de l'habitat ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC105-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'approuver le bilan triennal du Programme local de l'habitat 2023-2028 tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président à :

- **Communiquer ce bilan à l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) ;**
- **Transmettre ce bilan triennal à l'ensemble des partenaires de la politique locale de l'habitat ;**
- **Signer tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 5 OCT. 2026

La secrétaire de séance,

Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY